

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2014

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 2173)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Pietrasanta

ARTICLE 9

Rétablir l'alinéa 6 dans la rédaction suivante :

« 3° Au sixième alinéa, les mots : « de l'alinéa précédent » sont remplacés par les mots : « des deux alinéas précédents » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.